

PROJET PEDAGOGIQUE
ACCUEIL DE LOISIRS
LOCMARIAQUER 2024/ 2025



L'accueil de loisirs a été créé pour répondre à un besoin de garde des parents. Cependant, il faut savoir que l'accueil de Locmariaquer est conçu pour accompagner les enfants dans leur développement personnel et collectif, au travers de différentes activités qui sont mises en place en lien avec le projet pédagogique.

L'accueil périscolaire répond également à ce besoin de garde des parents ayant une amplitude horaire de travail différente que celle de l'école. Ces temps, sont basés sur les loisirs et la détente, pour permettre aux enfants de bien commencer et terminer leur journée d'école.

Le projet pédagogique est un document rédigé par le directeur en association avec les animateurs de la structure. Il nous donne les objectifs pour le fonctionnement de la structure, les moyens pour les atteindre ainsi que l'évaluation pour nous permettre un bilan de qualité.

Il définit :

- Les objectifs nécessaires au fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Les moyens pour les atteindre,
- Les critères d'évaluation utilisés pour réaliser le bilan du travail mené par l'équipe d'animation.

Quels objectifs pour la structure ?

1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant.
2. Développer le respect mutuel.
3. Permettre à chaque enfant d'être autonome.
4. Concevoir l'Accueil de Loisirs comme un lieu de vacances
5. Faire de l'accueil de loisirs un espace convivial et accueillant pour les enfants et les parents.
6. Concevoir l'Accueil de Loisirs comme un lieu inclusif.
7. Avoir une équipe d'animation compétente.
8. Inscrire l'accueil de loisirs dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement.
9. Inscrire l'Accueil de Loisirs dans la vie sociale Locale.

1. Favoriser l'épanouissement de l'enfant :

Objectifs opérationnels :

- Garantir la sécurité physique, affective et morale de chaque enfant.
- Respecter le rythme de chaque enfant.

Moyens de mise en œuvre :

- Réaliser les règles de vie avec les enfants, et informer les enfants de la sanction en cas de non-respect de celle-ci. Les règles de vie sont ensuite affichées pour que les enfants puissent les voir et s'y référer.
- Ne pas laisser pleurer un enfant, les animateurs doivent intervenir, et chercher pourquoi il pleure, ainsi que le rassurer.

- Ne pas stigmatiser, juger ou condamner un enfant avec les phrases du type « c'est encore toi » « toujours les mêmes ».
 - Mettre en mot les ressentis que l'on a des enfants (ex : j'ai l'impression que c'est difficile pour toi aujourd'hui, tu en penses quoi ?...). Et à l'inverse, les féliciter sur un comportement positif (aide au goûter, première fois que l'enfant met son manteau seul, effort particulier sur son comportement...).
- L'animateur intervient lors d'un conflit entre enfants et cherche à en connaître l'origine pour régler au mieux le conflit (poser des questions aux 2 enfants, ainsi qu'aux camarades éventuellement présents).
- Permettre aux enfants de se reposer, ne pas hésiter à proposer aux enfants qui arrivent tôt le matin d'aller finir leur nuit dans la salle de sieste.
 - Proposer un moment de repos pour les plus petits dans la salle de sieste, et réaliser un temps calme en début d'après-midi pour les plus grands.
 - L'équipe pédagogique doit éviter au maximum de crier ; différents codes sont mis en place pour avoir le silence. Lorsqu'un enfant enfreint une règle l'animateur doit se déplacer et se mettre à sa hauteur pour lui expliquer.

Mode d'évaluation :

- Les règles de vie ont-elles été définies avec les enfants ?
- Les règles de vie sont-elles affichées ?
- Les conflits ont-ils été réglés par les animateurs ?
- Les parents et/ou enfants ont-ils formulés des remarques sur leur bien-être ?
- Les enfants font-ils la sieste ? Comment ?
- Des temps calme ont-ils été prévus pour les plus grands ?
- Quels codes ont été mis en place pour avoir les silences ?

2. Développer le respect mutuel :

Objectifs opérationnels :

- Intégrer chaque enfant au sein d'un collectif.
- Favoriser la coopération et le partage entre les participants de la structure.
- Chaque enfant est connu et reconnu par les autres.

Moyens de mise en œuvre :

- L'enfant « nouvel arrivant » est systématiquement présenté aux camarades avec la mise en place d'un « copain guide » pour l'aider sa première journée.
- Introduire systématiquement tout nouvel animateur auprès des enfants.
- Les animateurs mettent en place quotidiennement des jeux pour apprendre à mieux connaître les enfants et leur permettre de se connaître entre eux.
- Les règles de vie qui sont affichées sont les mêmes pour tous (enfants et adultes) les animateurs doivent montrer l'exemple (casquette, chaussures fermées, gros mot...).
- Privilégier les jeux coopératifs (jeux où les enfants coopèrent pour atteindre un but commun, en opposition avec les jeux compétitifs) : fresques communes, grands jeux avec toutes les tranches d'âges....

Mode d'évaluation :

- Les enfants « nouveaux arrivants » sont-ils bien accueillis ?
- Le partenariat avec le « copain guide » fonctionne-t-il ?
- Quels jeux de connaissances ont été mis en place ?
- A quelle fréquence ?
- Quels jeux coopératifs ont été mis en place ?

3. Permettre à chaque enfant d'être autonome :

Objectifs opérationnels :

- Favoriser l'apprentissage de l'autonomie de chaque enfant.
- Aménager les locaux avec les enfants.

Moyens de mise en œuvre :

- Mettre à disposition des enfants des jeux et du mobilier adapté à leurs besoins.
- Permettre aux enfants de mener des activités en autonomie, à leur initiative en fonction de leurs capacités ou compétences.
- Laisser les enfants essayer, plutôt que de faire à leur place.
- Permettre aux enfants d'avoir un accès au petit matériel (ciseaux, gomme, feuille...).
- Créer et utiliser des repères temporels pour les plus jeunes.
- Adapter les pratiques et accompagner les plus jeunes, pour leur permettre un apprentissage des gestes de la vie quotidienne (ranger ses affaires, lavage de main, se servir seul...) Impliquer les enfants dans la préparation et distribution du goûter, ainsi que les boissons (vous êtes 6, et vous avez 1 brique de lait, voici une baguette et vous êtes 6...) l'animateur reste vigilant au partage. (Moyen mis de côté en raison des protocoles sanitaires).

Mode d'évaluation :

- Combien d'enfants ont proposé des ateliers ?
- Les enfants, y compris les plus jeunes, ont-ils les moyens de « faire seuls » ?
- Quels outils temporels ont été utilisés ? Sont-ils efficaces ? Pourquoi ?
- Les plus jeunes ont-ils été spécifiquement accompagnés sur les gestes de la vie quotidienne ? Comment ? Quel résultat ?
- Les ateliers autonomes ont-ils été mis en place ? Quoi ? Cela a-t-il fonctionné ?
- Quels aménagements ont été faits pour faciliter l'autonomie des enfants ?

4. Concevoir l'accueil de loisirs comme un lieu de vacances :

Objectifs opérationnels :

- Laisser le choix aux enfants de leurs vacances.
- Offrir aux enfants des activités variées, novatrices et adaptées.
- Diversifier les temps et types d'animations sur la journée.
- Échanger avec les enfants sur leurs envies.
- Recueillir les idées des enfants pour construire les séjours courts en été.

Moyens de mise en œuvre :

- L'animateur doit donner aux enfants la possibilité de ne pas participer à une activité. Mettre en place des temps d'échange formel avec les enfants pour recueillir leurs envies et leurs avis.
- Les animateurs veillent à varier les temps individuels (lecture, jeu seul...) et collectifs (jeux à plusieurs, repas...), les temps libres (jeux de cours) et encadrés (activités dirigées, grands jeux...).
- Lors des périodes de vacances, et les mercredis, le premier jour est consacré à recueillir les envies des enfants pour leurs vacances. Le planning d'animation est ensuite élaboré sur le moment avec les enfants, les animateurs et l'équipe de direction.
- En été des séjours courts sont mis en place pour chaque tranche d'âge. La durée et les activités des séjours sont adaptées à l'âge des enfants. Des nuitées sont organisées pour les plus jeunes.
- Un projet pédagogique spécifique est rédigé pour chaque séjour mis en place.

Mode d'évaluation :

- Les enfants ont-ils eu la possibilité de ne pas participer aux activités ? Qu'ont-ils fait ?
- Les temps d'animation sont-ils variés ?
- Quels ateliers autonomes ont été mis en place ? Comment ? Cela a-t-il plu ?
- Quelles sont les activités mises en place qui émanent des propositions des enfants ?
- Quels séjours courts ont été mis en place ? Ont-ils plu ?
- Des nuitées ont-elles été organisées ? Combien ? Cela a-t-il plu ?

5. Faire de l'accueil de loisirs un espace convivial et accueillant pour les enfants et les parents.

Objectifs opérationnels :

- Etablir une relation de confiance avec les familles.
- Accueillir systématiquement et de manière individualisée chaque parent et chaque enfant.
- Impliquer les parents dans la vie de l'accueil de loisirs.

Moyens de mise en œuvre :

- Un animateur est présent et en position dynamique pendant les temps d'accueil : 7h30-9h30 ; 11h30-12h00 ; 13h00- 14h00 ; 16h30-18h30.
- La personne à l'accueil pointe les enfants, renseigne les parents sur le déroulement de la journée de l'enfant et communique les informations importantes.
- Les parents reçoivent, par mail, les informations sur l'accueil de loisirs dans une plaquette par période qui est disponible au moins 2 semaines avant le début de chaque période. Des exemplaires papiers sont disponibles sur la structure, en mairie et aux familles, sur demande.
- Les parents reçoivent par mail les grandes lignes du programme établi par les enfants et les animateurs au fur et à mesure des vacances.

- Mettre en valeur des réalisations des enfants par encadrement, cartel d'explication. Photographier les temps d'activité et faire des panneaux avec les photos à l'extérieur de l'accueil de loisirs pour que les parents puissent avoir des informations.

Mode d'évaluation :

- Les animateurs sont-ils dans une position dynamique ?
- Y'a-t- il toujours une personne à l'accueil ?
- L'accueil des familles et enfants est-il suffisant ?
- Les plaquettes ont- elles été données aux parents dans les délais ?
- Comment ont été mises en valeur les réalisations des enfants ? y'a –t-il eu une exposition, un accrochage, un vernissage ?
- A-t-on pensé à photographier les temps d'activité ?

6. Concevoir l'accueil de loisirs comme un lieu inclusif :

Objectifs opérationnels :

- Accueillir tous les enfants.
- Permettre un accueil de qualité aux enfants en situation de handicap.
- Favoriser l'égalité entre enfants sans distinction de genre.

Moyens de mise en œuvre :

- Communiquer sur la possibilité de l'accueil des enfants en situation de handicap afin de lever les freins que les familles peuvent avoir.
- Prendre connaissance des besoins spécifiques des enfants concernés, afin de réunir les conditions optimales d'accueil (livret d'intégration de l'UFCV).
- Proposer des entretiens réguliers avec les familles pour un suivi de qualité.
- Former les animateurs à l'accueil des enfants en situation de handicap.
- Penser et proposer des activités pour tous les enfants dans un souci d'intégration.
- Favoriser l'égalité fille/garçon notamment en étant attentif : Aux supports des activités proposées : littérature de jeunesse, jeux et jouets sexués... A l'occupation des espaces de jeux : une attention portée à ce que les garçons ne soient pas systématiquement en position centrale et les filles à la périphérie ou les filles à l'intérieur et les garçons dehors. A la mixité des activités : en proposant et en incitant les filles et les garçons à participer à des activités supposées sexuées comme le foot, les jeux de glisse, la danse, la cuisine, les voitures...

Mode d'évaluation :

- Quelle communication a été mise en place pour informer les familles de la démarche inclusive de l'accueil de loisirs ?
- Combien d'enfants en situation de handicaps sont accueillis ?
- Le livret d'accueil est –il utilisé ? Comment ?
- Le suivi avec les familles est-il mis en œuvre ? Comment ? Pourquoi ?

- Quels moyens sont mis en place pour intégrer les enfants porteurs de handicap pour leur permettre d'accéder aux activités de l'accueil de loisirs ?
- Comment a été encouragée l'égalité Fille /Garçon dans les activités de l'accueil de loisirs ?

7. Avoir une équipe d'animation compétente

Objectifs opérationnels :

- Instaurer une cohésion au sein de l'équipe d'animation.
- Faciliter la communication au sein de l'équipe.
- Poursuivre la formation des animateurs.

Moyens de mise en œuvre :

- Travailler et écrire le projet pédagogique avec l'ensemble des animateurs permanents.
- Remettre à la validation de l'embauche le projet pédagogique aux animateur vacataires et organiser un temps de réflexion sur son contenu, l'expliquer, en débattre et le modifier si besoin.
- Utiliser le projet pédagogique lors des réunions de préparation et de bilan.
- Pratiquer l'entraide et la solidarité entre animateurs.
- Chaque animateur doit informer les membres de l'équipe de ce qu'il fait, où il va...
- Les animateurs inscrivent dans le cahier de suivi les informations données par les parents.
- Ce cahier est lu systématiquement le matin par l'ensemble de l'équipe.
- Une réunion de préparation est mise en place à l'occasion des vacances scolaires.
- Les réunions de régulation peuvent être mises en place à la demande des animateurs ou de la direction pour régler les conflits, et les problèmes divers.
- Les animateurs ont la possibilité de participer aux formations internes et aux formations dispensées par l'UFCV.
- Un suivi systématique des animateurs stagiaires est conduit, avec entretiens réguliers (début de séjour, mi de séjour, fin de séjour).

Mode d'évaluation :

- Le projet pédagogique a-t-il été rédigé avec l'ensemble des permanents ?
- A-t-il fait l'objet d'un temps de travail et de réflexion en équipe ?
- Les animateurs sont-ils capables d'en expliquer le contenu ?
- Des temps d'échanges et de transmissions ont-ils été mis en place ? Comment ?
- Y'a-t-il eu des formations internes ? Si oui combien d'animateurs y ont participé ?
- Les animateurs stagiaires ont-ils bénéficié d'un suivi de qualité ? Et les autres ?
- Y'a-t-il eu des conflits, si oui ont-ils été surmontés ? Comment ?
- L'équipe utilise-t-elle le cahier d'accueil ?
- Des réunions de régulations ont-elles été proposées ? Combien ? Quand ?

8. Inscrire l'accueil de loisirs dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement :

Objectifs opérationnels :

- Modifier les habitudes de consommation des enfants et des adultes qui fréquentent l'accueil de loisirs.
- Sensibiliser les enfants à leur environnement naturel et patrimonial.
- Inciter les enfants et adultes à réduire les déchets et utiliser des matériaux recyclables.
- Promouvoir les produits locaux.
- Responsabiliser les enfants sur leur consommation d'eau et d'électricité.

Moyens de mise en œuvre :

L'eau :

- Rincer les pinceaux dans une bassine et non sous l'eau du robinet qui coule.
- Être vigilant lors des lavages de mains et remplissage de gourdes.
- Recycler les restes de carafes des goûters dans les plantations.

Les déchets :

- Utiliser au maximum des matériaux naturels ou de récupération comme base pour les activités.
- Eviter l'achat de jeux et produits à base de plastique.
- Acheter les goûter dans des commerces de proximité et chez les agriculteurs locaux.
- Choisir des produits de saisons. Inclure le maximum de produits bio dans la composition des goûter.
- Choisir des goûters avec le moins d'emballage possible.
- Supprimer les gobelets plastiques jetables lors des goûters, sorties...
- Mettre des poubelles de tri dans l'accueil de loisirs.
- Jeter les déchets biodégradables dans le composteur.

Les transports :

- Favoriser le regroupement avec d'autres accueils de loisirs lors des déplacements pour que les cars soient remplis où utiliser des cars plus petits.
- Favoriser la marche à pied ou des modes de transports non polluants pour les déplacements de l'accueil de loisirs.

Les actions :

- Faire intervenir des spécialistes de l'animation nature.
- Privilégier les animations nature sur le territoire proche.
- Développer des partenariats avec les associations qui œuvrent dans le domaine de l'éducation à l'environnement.

Mode d'évaluation :

- Utilise-t-on en priorité du papier brouillon ? D'où vient-il ?
- Les enfants sont-ils plus vigilants à l'utilisation du papier ?
- Les enfants et les adultes ont-ils modifié leur consommation d'eau ?

- Les jeux de sensibilisation au gâchis de l'eau et du papier on-t-il été mis en place ?
- D'où viennent les goûter que les enfants prennent à l'accueil de loisirs ?
- Y'a -t-il eu des intervenants nature ? Combien d'interventions ? Pour quels thèmes ?
- Avec quelles associations l'accueil de loisirs a-t-il développé les partenariats ?

9. Inscrire l'accueil de loisirs dans la vie sociale locale

Objectifs opérationnels :

- Améliorer la cohérence éducative entre les différents acteurs du territoire.
- Permettre la découverte des activités locales (association, activité économique...) aux enfants. Communiquer autour de ces actions.

Moyens de mise en œuvre :

- Mettre en place des projets d'animation en lien avec les associations locales.
- Mettre en place en dehors des temps d'accueil des enfants des temps d'animation « en famille », en lien avec les manifestations de la commune (festival du jeu, octobre rose...)
- Mettre en place, les mercredis après-midi, des Animations spécifiques à destination des 9-11 ans « passerelle loisirs ».
- Renforcer la communication autour de ces actions (articles de presse).

Mode dévaluation :

- Quels projets ont été développés en partenariat avec les acteurs locaux ? Combien ? Quelle incidence ?
- Quels temps d'animation en famille ont été proposés ? Quoi ? Sous quelle forme ? Comment ont-ils été perçus ?
- La communication dans la presse locale a-t-elle été renforcée ? Sur quelle temporalité ?

Les séjours accessoires

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux enfants, à partir de 6 ans, de vivre un temps fort convivial en dehors du milieu familial.
- Partager un temps de découverte du camping avec les copains.
- Impliquer les enfants dans la réalisation du séjour.

Moyens de mises en œuvre.

- Proposer aux enfants de participer à l'organisation du séjour
- Ouvrir le séjour à 12 enfants
- Proposer la pratique, découverte d'animations peu proposées à l'Accueil de Loisirs.
- Laisser les enfants choisir avec quels copains ils veulent partager la tente, quel sera le menu du diner et celui du petit déjeuner.
- Impliquer les enfants dans la réalisation du séjour : faire les courses, préparer le matériel en amont, aider à la préparation des repas, implanter le campement.

- Formaliser des temps d'échange avec les enfants avant et pendant le séjour pour leur permettre de verbaliser leurs peurs et attentes.
- Les sécuriser et rassurer les parents et les enfants.
- Instaurer un temps d'évaluation avec les enfants.

Mode d'évaluation :

- Les séjours ont-ils eu lieu ? Combien ?
- Combien d'enfants y ont participé ?
- Les enfants ont-ils participé à la préparation ? Comment ?
- Les enfants ont-ils participé à la mise en place du campement ? Comment ?
- Les enfants ont-ils participés à la confection des repas ? Comment ?
- Le temps d'évaluation avec les enfants a-t-il été mené ? Comment ? Pour quel retour ?

Les nuitées à la Ruche

Objectifs opérationnels :

- Permettre aux 4-5 ans et les 6-7 ans, de vivre un temps fort convivial en dehors du milieu familial.
- Partager un temps de découverte du camping avec les copains.
- Impliqué les enfants dans la réalisation de la nuitée.

Moyens de mises en œuvre :

- Proposer 2 nuitées, pour 10 enfants, sous conditions météorologiques favorable, pour dormir sous la tente comme les grands.
- Laisser les enfants choisir avec quels copains ils veulent partager la tente, quel sera le menu du dîner et celui du petit déjeuner.
- Participer à la réalisation des repas, la mise en place du campement.
- Formaliser des temps d'échange avec les enfants avant et pendant la nuitée pour leur permettre de verbaliser leurs peurs et attentes.
- Les sécuriser et rassurer les parents.
- Instaurer un temps d'évaluation avec les enfants.

Mode d'évaluation :

- Les nuitées ont-elles eu lieu ? Combien ?
- Combien d'enfants y ont participé ?
- Les enfants ont-ils participé à la préparation de la nuitée ? Comment ?
- Les enfants ont-ils participé à la mise en place du campement ? Comment ?
- Les enfants ont-ils participés à la confection des repas ? Comment ?
- Les temps d'échange pour prépare les nuitées ont-ils été mis en place ? Comment ? Ont –ils répondu à l'objectif ?
- Le temps d'évaluation avec les enfants a-t-il été mené ? Comment ? Pour quel retour ?

Conditions de réalisation des nuitées :

Lieu d'implantation, période, enfants concernés :

- Les nuitées se dérouleront en août 2025, au sein de l'accueil de Loisirs de Locmariaquer (56740) et concerne 10 enfants âgés de 4 à 5 ans, pour la première et les 6-7 ans pour la seconde.
- Tous les enfants participants sont connus de l'équipe et sont présents dès l'après-midi ce même jour, ainsi que la matinée du lendemain.

Organisation du séjour :

- Le Séjour et le projet pédagogique sont préparés par les équipes de direction de l'Accueils de Loisirs de Locmariaquer. La nuitée est partie intégrante du projet d'animation de l'été.
- La Municipalité accorde un droit exceptionnel d'hébergement pour les 2 nuitées.
- Les nuitées font l'objet d'une déclaration TAM auprès de la direction des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports d'Ille et Vilaine.

L'équipe d'animation :

- Le séjour se déroule sous la responsabilité de la directrice de l'accueil de loisirs de Locmariaquer : Jehanne Delattre qui l'encadrera avec une animatrice BAFA aguéri.

Projet de fonctionnement :

- Dès 18h, les enfants inscrits à la nuitée sont pris en charge par l'équipe d'animation.
- Ensemble, ils érigent le campement (tentes 2S Black n fresh) et installent les couchages (fournis par les familles).
- A partir de 18h30, les enfants qui le souhaitent peuvent participer à la réalisation du repas. La préparation s'effectue dans la salle à manger de l'accueil de Loisirs. Les denrées sont conservées dans le réfrigérateur de la structure, ainsi que le repas témoin. Les courses alimentaires sont réalisées le jour même. La vaisselle et la propreté des locaux est assuré par l'équipe d'animation. 19h15 diner. Après le repas une veillée est proposée jusqu'à 20h15. Le temps de toilette et d'habillage pour la nuit se fait juste avant le coucher pour assurer une meilleure hygiène et éviter les fuites nocturnes.
- Au besoin, nous pouvons utiliser la machine à laver de la structure.
- 21h extinction des feux. L'équipe se relaie pour toujours avoir un adulte présent avec les dormeurs. Pendant la nuit les animateurs se lèvent pour accompagner les enfants aux toilettes et répondre aux demandes.
- 7h-9h levé échelonné et prise du petit déjeuner. 9h-9h30 toilette et habillage les enfants participent au nettoyage des tentes et au rangement de leurs affaires. 10h30, réintégration du groupe classique pour la matinée.

POA 2024 /2025

A la découverte du corps humain

La base du projet :

Ce projet a pour ambition de permettre aux enfants évoluant au sein de notre structure de découvrir leur corps et d'apprendre à l'utiliser à travers des ateliers ludiques. Autrement dit, ce projet a pour but d'aider l'enfant à acquérir son schéma corporel.

Le schéma corporel, c'est :

- Un corps qui bouge, respire, sent, touche et agit.
- La représentation que chacun se fait de son corps.
- La place que le corps occupe dans l'espace.

Découvrir le corps humain fait partie des apprentissages fondamentaux pour les enfants. En effet plus on acquiert tôt une conscience de son corps et de l'importance d'en prendre soin, et plus il y aura de chances que les jeunes enfants adoptent les bons gestes. La mémorisation du nom des différentes parties du corps fait partie de l'un des premiers objectifs pédagogiques que l'on peut se fixer avec des enfants de tout âge.

Objectifs opérationnels :

- Découvrir le fonctionnement global du corps humain
- Découvrir ses propres capacités
- Se représenter son corps et savoir l'utiliser
- Permettre aux enfants de mieux comprendre son corps et ses particularités pour mieux comprendre et accepter celles des autres et les banaliser.

Moyens de mise en œuvre :

- Accompagner les enfants dans leur démarche d'appropriation de leur corps.
- Organiser des jeux de découverte : jeux de pistes, rallye photos, chasse au trésor, balade contée... Adapté pour chaque âge, même les plus jeunes.
- Proposer des ateliers de découverte : le squelette, le système digestif, l'appareil locomoteur ...
- Expérimenter ses capacités avec des ateliers scientifiques : teste et jeux optiques, dégustation à l'aveugle, atelier sur le toucher, l'ouïe, les muscles ...
- Proposer des bricolages pour jouer avec le corps : bonhomme squelette, mains bionique, dessin en « trompe l'œil », carnet anatomique, moulage dentaire, empreintes, ...
- Mettre en place des ateliers de découverte des particularités de chacun : « mon super pouvoir », défis « je peux faire ».
- Solliciter les professionnels de santé pour des interventions ponctuelles ou des mises à disposition de matériels : kits pédagogiques de la CPAM, prêt d'un squelette par le kinésithérapeute, atelier alimentaire avec une nutritionniste, ...

Mode dévaluation :

- A-t-on accompagné les enfants dans leur démarche d'appropriation de leur corps ?
Comment ? Quelle incidence ?
- A-t-on mise en place des jeux de découverte ? Lesquels ? Comment ? Pour qui ?
Quelle incidence ?
- A-t-on proposé des ateliers de découverte ? Lesquels ? Comment ? Pour qui ? Quelle
incidence ?
- A-t-on mis en place les ateliers scientifiques ? Lesquels ? Comment ? Pour qui ?
Quelle incidence ?
- A-t-on proposé des bricolages ? Lesquels ? Comment ? Pour qui ? Quelle incidence ?
- A-t-on mis en œuvre les ateliers de découverte des « supers pouvoirs » ? Lesquels ?
Comment ? Pour qui ? Quelle incidence ?
- A-t-on sollicité les professionnels de santé ? Lesquels ? Comment ? Pour qui ?
Quelle incidence ?